

**DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS TIMIMOUN
AVIS DE CONSULTATION NATIONALE**

N°09/AT/DOT49/SDFS/DAL /2025

**« Conclusion d'un Contrat à Commandes Relatif aux Travaux d'entretien des Postes Transformateurs
Electriques HTA à Travers les Sites d'Algérie Télécom Timimoun »**

ELIGIBILITE DES CANDIDATS :

La présente consultation est ouverte aux entreprises de droit algérien qualifiées dans le domaine ayant des capacités techniques et financières pour la réalisation du projet.

Les soumissionnaires doivent justifier leur qualification dans le domaine par la présentation d'agrèments spéciaux délivrés par SONELGAZ ou tout organisme reconnu.

Les soumissionnaires intéressés par la présente consultation, peuvent se présenter pour retirer le cahier des charges, **accompagnés du cachet du candidat** à l'adresse ci-après

**ALGERIE TELECOM -SPA-
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS TIMIMOUN
SOUS-DIRECTION FONCTION SUPPORT
DEPARTEMENT ACHAT ET LOGISTIQUE
ADRESSE : Rue 1^{er} Novembre centre-ville Timimoun**

Contre le versement de la somme de **deux mille dinars (2.000,00 DA)**, Non remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie. Le versement de la somme est effectué auprès de l'agence Bancaire **BNA 00100 251 03 00000 657 /76** auprès de la banque **BNA Timimoun**

Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou son représentant dûment mandaté à cet effet.

Présentation des offres :

A – Offre technique : relative au dossier de candidature du soumissionnaire sur sa situation administrative et ses capacités techniques et professionnelles, est mise dans une enveloppe selon la forme citée dans le cahier des charges.

B - Offre de Prestation : relative au dossier graphique et pièces écrites portant sur l'architecture du projet, est mise dans une enveloppe selon la forme citée dans le cahier des charges.

C - Offre financière : relative à la proposition du soumissionnaire et ce, conformément aux différentes pièces constitutives de l'offre, est mise dans une enveloppe selon la forme citée dans le cahier des charges.

L'offre doit être présentée par le soumissionnaire de la manière suivante :

Phase 01: Une enveloppe fermée et anonyme comportant l'offre technique présentée selon la forme Citée dans le cahier des charges

-Phase 02 (pour les candidats présélectionnés techniquement) : une enveloppe fermée et anonyme contenant deux plis séparés, l'un comportant l'offre de prestation et le second l'offre financière, Présentés selon la forme citée dans le cahier des charges.

L'enveloppe extérieure dans les deux phases doit être anonyme et ne comporte que les mentions Suivantes



**EPE - ALGERIE TELECOM - SPA -
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS DE
TIMIMOUN**

**AVIS DE CONSULTATION NATIONALE
N°09/AT/DOT49/SDFS/DAL /2025**

**« Conclusion d'un Contrat à Commandes Relatif aux Travaux d'entretien des Postes
de Transformateur Electriques HTA à Travers les Sites d'Algérie Télécom Timimoun»
« A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET
D'EVALUATION DES OFFRES »**

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante :

**Direction Opérationnelle des Télécommunications Timimoun
SDFS/DAL**

**Adresse : Rue 1^{er} Novembre centre-ville
TEL : 049 30 05 87**

Le soumissionnaire doit obligatoirement fournir l'ensemble des pièces citées dans le cahier des charges sous peine de rejet.

La date limite de dépôt des offres est fixée à **Quinze (15) jours calendaires de 07h00 à 13h00** à partir de la première date de parution du présent avis sur le site web: www.safqatic.dz.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissions qui parviennent après la date limite de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis des offres techniques et financières, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date limite du dépôt des plis à 13h00 mn à l'adresse précitée.

Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de **cent quatre-vingts (180) jours** à compter de la date limite de dépôt des plis.